
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du vendredi 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoqué le 24 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Caroline DESMARETZ-CARLES.

Présents : 6

Votants: 6

Sont présents: Caroline DESMARETZ-CARLES, , Marjorie LARROQUE, Michel DRUENE, Alain CARLES, Maryline CAVAILLE, Benjamin PANIS

Représentés:

Excuses: Alban GALIANA, Anne Catherine DOCQUIER, Jesahel CANO, Regis CHATEAU

Absents:

Secrétaire de séance: Caroline DESMARETZ-CARLES

Ordre du jour:

- Approbation du PV du CM du 01/04/2022
- Intercommunalité :
 - Conseil des maires
 - Conseil communautaire
- Points travaux
- DELIBERATION : Subvention annuelle amicale Usclas du Bosc
- DELIBERATION : Subvention annuelle amicale Usclas du Bosc
- Règlement cimetière
- Questions diverses

- Approbation du PV du CM du 01/04/2022

Madame Caroline DESMARETZ-CARLES, Maire, demande au conseil municipal si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du 18 mars 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal .

Le PV du CM du 1er avril est approuvé à l'unanimité

- Intercommunalité

- Conseil communautaire du 28 avril 2022 :

CARLES Alain prend la parole et expose l'ordre du jour du conseil communautaire.

Ordre du jour :

- Convention de partenariat pour l'exposition L'expressionnisme allemand dans l'art et le cinéma
- Legs de Madame Andrée Doucet au musée de Lodève
- Actualisation des adhésions à la Fondation du Patrimoine et à l'Association Sites et Cités Remarquables de France
- Convention pour la valorisation de l'archéologie et l'histoire du territoire avec le groupe archéologique Lodévois pour l'année 2022
- Réservation de subventions dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat Défi Travaux 2015-2021
- Réservation des aides intercommunales dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades sur le périmètre défini de la ville de Lodève et relatives au dispositif du Conseil régional d'Occitanie
- Finalisation de la modification des parcelles AB745 et AB779 sur le parc d'activités économiques Les

Rocailles

- Instauration de la redevance spéciale relative à la collecte et l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères
- Protocole d'accord transactionnel avec un usager afin de régler définitivement et irrévocablement tout litige ou différend existant
- Création des emplois entraînant une modification du tableau des effectifs

Il explique aux membres du conseil municipal qu'une redevance spéciale relative à la collecte et l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères va être mise en place pour les producteurs de déchets non ménagers qui sont implantés sur le territoire et qui décident de recourir au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par la CCLL. Les ménages ainsi que les établissements assurant eux même l'élimination de leurs déchets en sont dispensés.

Il aborde également la finalisation des échanges des parcelles avec la commune de Le Caylar afin d'émliorer le stationnement et l'usage du PAE Les Rocailles par les entreprises du secteur et les administrations.

- Conseil des maires le jeudi 14 avril 2022

Caroline DESMARETZ CARLES prend la parole pour aborder les points abordés lors que conseil des maires du jeudi 14 avril accompagnée d'Anne-Catherine DOCQUIER

Ordre du jour :

- Nouveau Projet d'aménagement et de développement durable
- Synthèse des avis des personnes publiques associées et des débats communaux
- Divers

Elle rappelle aux élus que la DDTM a transmis un avis sur le projet du PADD : ils refusent un certain nombre de propositions dont conserver toutes les zones constructibles de la communauté des communes et également la demande d'augmentation de notre zone économique. (courrier qui vous a été envoyé par mail le jeudi 14 avril - date de reception en mairie)).

- Points travaux

Alain CARLES prend la parole :

- Le bail a été signé au 1er mai . Il manque encore quelques finitions : pose de carrelage et de la hotte
- Il indique que le muret derrière la salle polyvalente se détériore et nécessite une intervention de la commune : plusieurs devis vont être demandés.

Maryline CAVAILLE : une rampe dans le village doit être installée, un devis a été demandé.

Caroline DESMARETZ CARLES a indiqué que, conformément à la réunion publique réalisée en août 2021, elle organisera en juin 2022 des ateliers participatifs avec les administrés pour aménager et embellir le village (boulodrome, aire de jeux, rampe centre du village).

- DELIBERATION : Subvention annuelle amicale Usclas du Bosc et coop ludique

Caroline DESMARETZ CARLES fait part de la demande de subvention présentée par les associations la coop ludique et l'amicale Usclas du Bosc. Les bilans financiers ont été fournis.

Michel DRUENE soulève que depuis de nombreuses années cette subvention n'a pas été augmentée.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de porter à 450 € la subvention annuelle de la coop ludique ainsi que celle de l'amicale d'Usclas du Bosc

- DELIBERATION : Règlement cimetière

Les membres du conseil municipal ont reçu le projet de règlement du cimetière élaboré par Caroline DESMARETZ-CARLES et CAVAILLE Maryline. Ils proposent de fixer un tarifs de 400 € la case du colombarium. Cependant ils préfèrent reporter la délibération lorsque tous les élus seront présents. Il reste également à définir la durée des concessions et les tarifs.

- Questions diverses

- Caroline DESMARETZ-CARLES s'est rendue aux services techniques de la communauté des communes pour indiquer le problème du tri de notre village par quelques administrés. Dans certains conteneurs, aucun tri n'est réalisé, ce qui n'est pas un geste citoyen et éco-responsable. Il a été convenu avec leurs services que la commune va devenir village pilote dès septembre avec de nouveaux dispositifs pour inciter le tri. Caroline DESMARETZ-CARLES se réunira avec Benjamin PANIS et Anne-Catherine DOCQUIER pour discuter et proposer des actions d'informations et de préventions aux habitants.
- Une régie communale devra être mise en place pour l'organisation d'un repas à l'occasion de la fête nationales du 14 juillet.
- Bouygues Telecom souhaite déposer une antenne chez un particulier, la commune a refusé cette implantation sur des parcelles communales . Ce refus est motivé par le manque de recul sur l'impact des ondes sur les personnes demeurant à proximité des antennes et de l'impact visuel important (exemple - route de St Jean de la Blaquère).

L'ordre du jour est levé à 19h30